

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la Séance Ordinaire du 15 juillet 2021

Membres présents : Bruno FARINE, Marie-Bénédicte BRUN, François TALBOT, Michèle HOELTZENER-THOYER, Sonia DAVID, Damien EVRARD, Véronique REGNAULT, Marceline MATRAT, Christian GILBERT, Frédéric COLLARD, Nicolas CHARPENTIER, Solène VAILLOT, et Gilles ALLAIN.

Secrétaire de séance : Michèle HOELTZENER-THOYER.

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du 27 mai 2021 ;
- **PREND** connaissance des décisions du Maire prises en vertu de la délibération n°13-2020 du 28 mai 2020, à savoir :
 - Non exercice du droit de préemption urbain sur les terrains suivants : 52 route de Villebertin parcelle AB50, et 8 rue du Vazon,
 - Signature des devis suivants : fourniture et pose de la charpente et de l'ossature bois d'un abribus rue des clos par les ateliers Valentin Bouvet pour un montant de 6 648,44 €, entretien de l'orgue par l'entreprise Plet pour un montant de 296,76 €, et fourniture d'un spectacle pyrotechnique par la SARL TPJ pour un montant de 977,26 €,
 - Délivrance de la concession B2 à Monsieur et Madame Henri PEAN dans le cimetière communal ;
- **PREND** la délibération n°32-2021 pour approuver la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme ;
- **PREND** la délibération n°33-2021 pour approuver le modèle de convention de mise à disposition ponctuelle d'un local communal à une association à but non lucratif ;
- **PREND** la délibération n°34-2021 pour approuver le règlement relatif à la mise à disposition d'un local communal à une association à but non lucratif ;
- **PREND** la délibération n°35-2021 pour approuver le règlement relatif à la location d'une salle communale ;
- **PREND** la délibération n°36-2021 pour approuver le modèle de contrat de location aux particuliers des salles Cœur de Village ;
- **PREND** la délibération n°37-2021 pour fixer les tarifs d'occupation des salles Cœur de Village suivant les tableaux ci-dessous :

PARTICULIERS

	<i>Salle polyvalente</i>			<i>Halle Sportive</i>			<i>Salle polyvalente + Halle sportive</i>		
	Locaux	Extérieurs	Caution	Locaux	Extérieurs	Caution	Locaux	Extérieurs	Caution
<i>Week-end</i>	250 €	750 €	1000 €	450 €	1350 €	1500 €	640 €	1920 €	2000 €
<i>Journée semaine</i>	190 €	570 €	1000 €	340 €	1020 €	1500 €	460 €	1380 €	2000 €

ASSOCIATIONS

	<i>Salle polyvalente</i>	<i>Halle Sportive</i>	<i>Salle polyvalente + Halle sportive</i>
--	--------------------------	-----------------------	---

	Locales	Extérieures	Caution	Locales	Extérieures	Caution	Locales	Extérieures	Caution
Week-end	GRATUIT 3X	750 €	1000 €	450 €	1350 €	1500 €	640 €	1920 €	2000 €
Journée semaine		570 €	1000 €	340 €	1020 €	1500 €	460 €	1380 €	2000 €

ainsi que pour définir les particuliers « Locaux » comme suit : résidence située à Moussey (10800), les associations « Locales » comme suit : au moins 25 % des membres participant à l'activité dans les locaux à Moussey, décider que les associations « Locales » bénéficient d'une gratuité de mise à disposition des locaux du bâtiment Cœur de Village pour l'organisation d'événements d'intérêts général et local jusqu'à 3 fois dans l'année civile. A partir de la 4^{ème} mise à disposition pour un événement, un montant forfaitaire de participation aux frais de fonctionnement de 100 euros est facturé, par événement, et fixer le montant facturé par badge ou clé perdu(e) ou endommagé(e) à 100 euros.

- **PREND** la délibération n°38-2021 pour abroger la délibération du 2 juillet 2020 relative à la redevance d'occupation du domaine public ; fixer le règlement des droits de place comme suit :

« Article 1 : Les droits de place sont autorisés sur toute la commune de Moussey, excepté les hameaux de Savoie et de Roche.

Article 2 : La demande d'autorisation d'occupation du domaine public doit se faire par écrit, minimum 15 jours ouvrés avant la date prévisionnelle d'intervention sur le domaine public.

Article 3 : Toute période annuelle commencée est due.

Article 4 : Le non-paiement de ce droit de place peut entraîner le refus d'autorisation ou de renouvellement pour l'année suivante.

Article 5 : Le montant versé est restitué au prorata temporis lorsque la responsabilité de la révocation de l'autorisation incombe à la commune. » ; et fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public comme suit : Occupation d'un espace à Moussey défini par arrêté du Maire : 100 € à partir de la date de notification de l'arrêté pour une durée de 365 jours » ;

- **PREND** la délibération n°39-2021 pour accepter l'avenant n°1 de convention de service commun ADS qui prévoit une augmentation de la participation financière de 250 € à 282 € par Equivalent Permis de Construire à compter du 1^{er} juillet 2021 et autoriser Monsieur le Maire à le signer ;
- **PREND** la délibération n°40-2021 pour accepter l'avenant n°1 de convention de service commun Gestion des chiens et chats errants qui prévoit une augmentation de la cotisation annuelle de 0,50 € à 0,80 € par habitant à compter du 1^{er} juillet 2021, ainsi qu'une application d'un forfait de 280 € par chat errant capturé et autoriser Monsieur le Maire à le signer ;
- **PREND** la délibération n°41-2021 pour accepter l'avenant n°1 de convention d'adhésion au service commun Conseil en Energie Partagée qui prévoit une augmentation de la cotisation annuelle de 0,40 € à 0,63 € par habitant à compter du 1^{er} juillet 2021, et autoriser Monsieur le Maire à le signer ;
- **PREND** la délibération n°42-2021 pour :

FONCTIONNEMENT

- ajouter la somme de 530,81 € à l'article 6611 « Intérêts réglés à l'échéance », chapitre 042, afin de constater comptablement la capitalisation d'intérêt dans le cadre du remboursement anticipé de l'emprunt lié aux travaux Cœur de Village,
- retrancher la somme de 530,81 € à l'article 6611 « Intérêts réglés à l'échéance », chapitre 66,

INVESTISSEMENT

- ajouter la somme de 530,81 € à l'article 1641 « Emprunts en euros », chapitre 040 en recette, afin de constater comptablement la capitalisation d'intérêt dans le cadre du remboursement anticipé de l'emprunt lié aux travaux Cœur de Village,
- ajouter la somme de 1 000 € à l'article 202 « Frais, documents d'urbanisme, numérisation cadastre », chapitre 20, afin de pourvoir à la dépense de parution d'une annonce après approbation du Plan Local d'Urbanisme qui n'avait pas été prévue au budget primitif, ainsi que de couvrir en totalité la somme à verser au commissaire enquêteur,
- retrancher la somme de 469,19 € au chapitre 020 « Dépenses imprévues ».

Questions diverses :

- *Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un courrier a été adressé par un habitant de Savoie concernant des incivilités sur le chemin dit de derrière les clos. Face à l'absence de solution satisfaisante, Monsieur le Maire va insister auprès de Troyes Champagne Métropole pour qu'un poste de garde-champêtre intercommunal soit créé.*
- *Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un courrier a été adressé par le Comité régional olympique pour proposer une labellisation villes sportives. Etant donné le nombre important d'associations sportives par rapport à la taille de la commune de Moussey, Monsieur Damien EVRARD, responsable de la commission jeunesse, va regarder quelles sont les modalités et intérêts pour la commune à entrer dans ce dispositif.*
- *Madame Sonia DAVID informe le conseil municipal que le Relais des Assistants Maternels géré par Troyes Champagne Métropole fonctionne très bien à Moussey et apporte un réel plus pour les petits en garde.*
- *Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une demande des petits-enfants de Monsieur René PRESTAT, artiste-paysan décédé, a été adressée pour proposer un prêt durant une durée déterminée d'œuvre(s) pour exposition. Le conseil municipal y est favorable.*
- *Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à la réunion de parfait achèvement des travaux Cœur de Village, des doutes ont été de nouveau émis quant au bardage réalisé par la Société Aubeoise du Bâtiment. Il a demandé un écrit confirmant que la garantie décennale pourrait fonctionner. La SIABA et l'architecte ont répondu qu'elle fonctionnait s'il y avait un souci d'ordre structurel, les problèmes d'étanchéité en faisant partie.*
- *Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la rue des tilleuls va faire l'objet d'un arrêté créant une zone de rencontre.*
- *Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'arrêt de travail de Madame Annie VELUT est prolongé jusqu'au 19 septembre, et qu'une procédure de mise en congé grave maladie est en cours. Etant donné les coûts liés au recours à une société de nettoyage, il va falloir envisager de recruter une personne en CDD de remplacement.*
- *Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la difficulté rencontrée à entretenir les trottoirs de la commune depuis la législation interdisant l'utilisation des produits phytosanitaires.*

Bruno FARINE	Marie-Bénédicte BRUN	François TALBOT
Michèle HOELTZENER-THOYER	Sonia DAVID	Damien EVRARD

Véronique REGNAULT	Marceline MATRAT	Christian GILBERT
Frédéric COLLARD	Nicolas CHARPENTIER	Solène VAILLOT
Pascal DELAUNAY	Gilles ALLAIN	